

Procès-verbal de la dix-septième assemblée générale de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog tenue le mardi 17 avril 2018, à 18 h 30, au siège social de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, sous la présidence de M. Charles Métivier.

PRÉSENCES : membres, dirigeants et employés – nombre : 89

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Désignation d'un président d'assemblée;
3. Adoption des règles de fonctionnement de l'assemblée;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
6. Rapport du conseil d'administration;
7. Rapport du conseil de surveillance;
8. Présentation des états financiers;
9. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu;
10. Présentation du bilan de la distinction coopérative;
11. Adoption du taux d'intérêt sur les parts permanentes;
12. Adoption du taux d'intérêt sur les parts de ristournes;
13. Adoption de la répartition des excédents annuels;
14. Périodes de questions des membres;
 - 14.1 Au conseil d'administration;
 - 14.2 Au conseil de surveillance;
15. Votre caisse au sein du Mouvement des Caisses ;
16. Nomination des officiers pour la période d'élection;
17. Élection des membres du conseil d'administration;
18. Élection des membres du conseil de surveillance;
19. Signature de l'engagement solennel;
20. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue

Mme Danielle Bolduc, présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue.

Étant donné qu'il y a quorum, la présidente déclare l'assemblée officiellement ouverte à 18 h 35.

2. Désignation d'un président d'assemblée

Mme Danielle Bolduc, présidente du conseil d'administration, recommande que M. Charles Métivier agisse à titre de président d'assemblée.

Il est proposé par M. Raymond Rosa, appuyé par Mme Lise Messier et adopté à l'unanimité de désigner M. Charles Métivier, à titre de président d'assemblée.

M. Charles Métivier souhaite la bienvenue.

M. Maxime Langlois, secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Adoption des règles de fonctionnement de l'assemblée

M. Charles Métivier, président d'assemblée, rappelle certaines règles de fonctionnement afin d'assurer le bon déroulement des interventions. Il mentionne que l'assemblée sera présidée selon les règles du code Morin. Pour ce qui est des périodes de questions, elles se dérouleront selon notre Règlement de régie interne (art.12.14).

4. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire, M. Maxime Langlois fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Anne-Marie Grenier, appuyé par Mme Gilberte Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2017

Puisque le procès-verbal a été diffusé sur notre site Internet le 1^{er} juin 2017, et que les membres en ont été avisés lors de la dernière assemblée générale, le président d'assemblée demande une proposition autorisant le secrétaire d'assemblée à lire seulement un résumé du procès-verbal de l'an passé. Il est proposé par M. Ronald Maheux, appuyé par Mme Claudette Légaré et résolu à l'unanimité d'adopter de lire seulement un résumé du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2017.

Suite à la lecture et aux explications du résumé du procès-verbal, il est proposé par M. Ronald Maheux appuyé par M. Raymond Rosa et

résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2017 tel que présenté.

Le procès-verbal de la présente assemblée sera en ligne sur le site Internet au plus tard le 1^{er} juin prochain.

6. Rapport du conseil d'administration

Le président d'assemblée invite Mme Danielle Bolduc, présidente du conseil d'administration, à livrer le rapport du conseil pour l'année 2017. Le compte rendu est inclus au rapport annuel. Le rapport annuel est déposé aux archives de la Caisse.

Mme Bolduc présente le nouveau directeur général à l'assemblée ainsi que les membres qui composent le conseil d'administration.

Le président demande si quelqu'un a des questions ou commentaires concernant le rapport. Aucune question n'est posée.

7. Rapport du conseil de surveillance

M. André Bégin, président du conseil de surveillance, est invité à livrer le rapport du conseil de surveillance pour l'année 2017. Il présente les membres du conseil de surveillance. Le compte-rendu est inclus au rapport annuel.

Le président demande si quelqu'un a des questions ou commentaires concernant le rapport. Aucune question n'est posée.

8. Présentation des états financiers

Le président d'assemblée invite M. Patrick Gravel, directeur général, à présenter le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Le rapport financier est inclus dans le rapport annuel. De plus, M. Gravel informe les membres présents de l'implantation d'une nouvelle génération de guichets automatiques en 2018.

Le président d'assemblée demande s'il y a des questions ou commentaires concernant les états financiers.

Les questions suivantes sont posées :

Mme Lise Messier demande si les excédents à répartir sont en baisse par rapport à l'an dernier.

- M. Patrick Gravel mentionne que les excédents à répartir sont très similaires à l'an dernier.

M. Clément Jacques demande quel modèle de guichet sera installé à Stanstead et aussi, s'il y aura toujours un guichet en argent américain.

- M. Patrick Gravel précise qu'un guichet pleines fonctions sera installé à Stanstead et dans les milieux où il n'y a qu'un seul guichet. Un guichet en argent américain sera toujours disponible à Stanstead. D'ailleurs, le nombre de guichets sur l'ensemble du territoire restera le même.

M. Raymond Rosa demande quelle sera l'utilité d'avoir différents types de guichets.

- M. Patrick Gravel précise les fonctions de chaque type de guichets et explique la pertinence de leur présence respective.

Mme Monique Bonin demande ce qui explique la baisse du capital social et demande si c'est lié à une baisse de la clientèle.

- M. Patrick Gravel souligne que ces montants ne contiennent pas uniquement les parts sociales et que cela ne reflète pas la variation de la clientèle.

M. Raymond Rosa demande le montant des mauvaises créances.

- Cette information lui sera transmise ultérieurement par M. Patrick Gravel.

9. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu

M. Maxime Ferland, vice-président du conseil d'administration, est invité à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu pour l'année 2017. Le rapport est inclus au rapport annuel.

10. Présentation du bilan de la distinction coopérative

M. Maxime Ferland, vice-président du conseil d'administration, est invité à présenter le bilan de la distinction coopérative pour l'année 2017. Le rapport est inclus au rapport annuel.

Le président demande si quelqu'un a des questions ou commentaires concernant les points 9 et 10.

Les questions posées sont les suivantes :

Mme Michelle Salvail demande des précisions sur le projet « adopte un vélo ».

- M. Jacques Bureau, enseignant à l'école secondaire de la Ruche, et responsable du projet, présente le projet en détails à l'ensemble des membres présents. Ils les invitent à visiter la page Facebook du projet.

M. Raymond Rosa demande les raisons pour lesquelles la Caisse a mis fin au service de convenance dans les résidences pour personnes âgées.

- M. Patrick Gravel explique que c'est principalement dû au risque humain lié au transport d'argent comptant. Mme Danielle Bolduc ajoute qu'il y avait une baisse de l'utilisation de ce service.

Mme Marianne Guillemette demande ce qui a motivé le choix de l'Espace Collectif comme plateforme de mise en contact des différents acteurs du milieu.

- M. Patrick Gravel explique que cette plateforme a été financée par le Mouvement Desjardins. Mme Danielle Bolduc précise qu'il s'agit de l'an un du projet.

Mme Marianne Guillemette demande pourquoi la Caisse a choisi de créer un fonds de dotation auprès de la Fondation Desjardins.

- M. Patrick Gravel répond que cet argent appartient toujours aux membres et que l'avantage principal de ce choix est que cela génère des intérêts, ce qui ne serait pas le cas autrement si l'argent était conservé dans un grand-livre de la Caisse.

11. Adoption du taux d'intérêt sur les parts permanentes

À la demande de M. Patrick Gravel, le président d'assemblée informe les membres que la recommandation du conseil d'administration est d'adopter un taux d'intérêt de 2,75% sur les parts permanentes, ce qui correspond au maximum permis par la Fédération. Il est proposé par M. Michel Lafleur, appuyé par M. Gaétan Giguère et résolu à l'unanimité d'adopter la recommandation de la Fédération et d'appliquer 2,75 % comme taux d'intérêt sur les parts permanentes.

M. Raymond Rosa demande des précisions quant aux différents types de parts existantes et offertes chez Desjardins.

- M. Patrick Gravel offre ces précisions.

12. Adoption du taux d'intérêt sur les parts de ristournes

Toujours à la demande de M. Patrick Gravel, le président d'assemblée informe les membres que la recommandation du conseil d'administration est d'adopter un taux d'intérêt de 2,75% sur les parts de ristournes, ce qui correspond au maximum permis par la Fédération. Il est proposé par Mme Anne-Marie Grenier, appuyé par M. Ronald Maheux et résolu à l'unanimité d'adopter la recommandation du conseil d'administration soit un taux d'intérêt de 2,75 %.

Mme Lise Messier souligne sa déception face à une marge de manœuvre décisionnelle réduite.

13. Adoption de la répartition des excédents annuels

Nos excédents d'exploitation pour l'année 2017 à répartir avant impôt sont de 6 451 000 \$. Le président invite M. Gravel à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

RÉPARTITION	RECOMMANDATION
Intérêts - parts permanentes (2,75 %)	122 934 \$
Intérêts - parts de ristournes (2,75 %)	9 896 \$
Affectation à la réserve générale	4 239 170 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles	0 \$
RISTOURNES TOTALES	1 800 000 \$
Ristourne collective - Fonds d'aide au développement du milieu	150 000 \$
Ristournes individuelles aux membres	1 650 000 \$
Ristournes sur les prêts	825 000 \$
Ristournes sur l'épargne	825 000 \$
Ristournes sur les frais d'utilisation (0 %)	0 \$

M. Charles Métivier scinde le vote sur ce sujet en deux. Premièrement, il est proposé par Mme Jocelyne Pellerin, appuyé par Mme Monique Bonin et résolu à l'unanimité que les trop-perçus ou excédents pour l'année se terminant le 31 décembre 2017 soient répartis comme suit ; 150 000\$ en ristourne collective et 1 650 000\$ en ristourne individuelle aux membres, et ce, tel que recommandé par le conseil d'administration.

Deuxièmement, il est proposé par M. Daniel Jacques, appuyé par Mme Danielle Boulianne et résolu à l'unanimité que la ristourne individuelle aux membres soit répartie comme suit : 825 000 \$ en ristourne sur les prêts, 825 000 \$ en ristourne sur l'épargne et 0 \$ en ristourne sur les frais d'utilisation.

Les questions suivantes sont posées avant les votes du point 13;

Mme Marie-Hélène Turcotte demande pourquoi le conseil d'administration ne recommande pas de ristourner les frais d'utilisation.

- M. Patrick Gravel souligne que ces frais ont été révisés et sont parmi les plus bas sur le marché. Plusieurs forfaits adaptés et concurrentiels existent. Enfin, plusieurs groupes bénéficient de la gratuité sur les services.

Mme Michelle Salvail demande des précisions sur les changements apportés aux frais d'utilisation.

- M. Patrick Gravel mentionne, entre autres, le frais lié aux chèques NSF.

Mme Michelle Salvail se questionne sur les effets sur les moins nantis et invite à ne pas oublier ces derniers.

- M. Gaétan Giguère souligne que les montants versés en lien avec les frais d'utilisation sont souvent peu significatifs.

Mme Monique Bonin suggère une ristourne pour les membres présents à leur assemblée générale annuelle.

M. Olivier Désilets demande quels sont les revenus que la caisse tire des frais d'utilisation.

- M. Patrick Gravel lui transmettra cette information ultérieurement, ne l'ayant pas à ce moment-là.

M. Raymond Rosa affirme que s'il laisse trop d'argent dans son compte pour bénéficier de la gratuité des services, il ne peut alors investir cet argent et en tirer des intérêts.

- M. Patrick Gravel invite M. Rosa et toute personne dans la même situation à communiquer avec leur conseiller pour trouver le juste équilibre à ce niveau.

Mme Lise Messier partage une expérience très positive au niveau du service téléphonique en lien avec un changement au niveau de ses frais de d'utilisation.

Mme Marianne Guillemette demande quel montant est utilisé, chaque année, en lien avec le Fonds d'Aide au développement du milieu.

- M. Patrick Gravel mentionne que le fonds contient amplement d'argent pour couvrir les engagements pris envers le milieu. Mme Bolduc apporte des précisions quant aux ententes qui sont prises avec les organismes. M. Maxime Ferland ajoute qu'en moyenne entre 300 000 \$ et 400 000\$ sont déboursés annuellement et que malgré la baisse du montant octroyé cette année, le Fonds est suffisamment haut pour subvenir aux demandes.

M. Raymond Rosa demande si le montant donné à la Banque alimentaire est révisé.

- Mme Danielle Bolduc nous dit que nous venons de renouveler notre entente avec eux, et ce pour une période de 3 ans.

M. Ronald Maheux demande à ce que le micro soit utilisé pour les questions pour bien les entendre.

- M. Charles Métivier propose de reformuler au micro les questions posées.

14. Période de questions prévues par la Loi

14.1 Au conseil d'administration

a. Questions sur la Caisse

Mme Marthe Gaudette partage sa déception chronique face à la baisse de pouvoir au niveau des points décisionnels.

Mme Monique Bonin et M. Daniel Jacques soulignent qu'il sera très important de bien indiquer l'heure et le lieu de l'AGA.

Mme Marianne Guillemette demande quelles sont les actions entreprises localement par la Caisse pour dépister les personnes à risque du point de vue financier.

- M. Patrick Gravel l’informe que la Caisse est présente en appui aux organismes du milieu et ne souhaite pas se substituer à eux. Il mentionne alors le programme Mes finances, mes choix.

Mme Brigitte Bouchard demande si des services d’éducation financière s’offrent à l’extérieur des murs de la Caisse.

- M. Gravel répond que oui, qu’il est d’ailleurs possible de se rendre dans les milieux de travail, les écoles, chez les organismes ou dans les résidences. Il ajoute que des capsules existent et peuvent offertes et adaptées.

b. Questions sur le Mouvement Desjardins

M. Raymond Rosa demande si M. Guy Cormier a rencontré le président de la Fédération québécoise des municipalités dans le dossier des fermetures de guichets.

- M. Michel Lafleur nous mentionne que cette rencontre a eu lieu et que le Mouvement Desjardins offrira du support à ces municipalités.

Mme Michelle Salvail demande quelle est la position de Desjardins vis-à-vis les investissements liés au domaine pétrolier.

- M. Patrick Gravel nous dit que le Mouvement a choisi de respecter les engagements déjà pris dans ce secteur, mais qu’une transition sera faite par la suite en accord avec la politique environnementale du Mouvement.

M. Michel Houde revient sur la disparition de l’abeille sur le logo de Desjardins.

14.2 Au conseil de surveillance

a. Questions sur la Caisse

Aucune question n’est posée.

b. Questions sur le Mouvement Desjardins

Aucune question n’est posée.

15. Votre caisse au sein du mouvement des Caisses

Le président d'assemblée invite M. Michel Lafleur, administrateur et représentant au Conseil Régional, à livrer certaines informations aux membres concernant notre caisse au sein du mouvement des caisses.

Le président demande si quelqu'un a des questions ou commentaires concernant ces informations.

Les questions posées sont les suivantes ;

M. Raymond Rosa demande si les allocations de présence des administrateurs sont imposables.

- M. Michel Lafleur l'informe que oui.

M. Gaétan Giguère invite les membres à faire une réflexion sur la notion de territoires protégés, en ce qui a trait aux postes d'administrateurs. Sans changement au Règlement de Régie interne de la Caisse, nous serons confrontés à des situations où des sièges demeureront vacants et où des candidats de qualité ne pourront être retenus.

16. Nomination des officiers pour la période d'élection

Échéancier des mises en candidature

Comme indiqué au règlement de régie interne, les mises en candidature devaient se faire par écrit et être produites aux bureaux de la Caisse, avant la fermeture, au plus tard le dixième jour précédant la date fixée pour l'assemblée générale soit le 7 avril 2018 à 15 heures.

Les noms des candidats ont été affichés dans tous les établissements de la Caisse dès leur réception et y sont demeurés jusqu'à l'assemblée.

Président d'élection

M. Charles Métivier agira à titre de président d'élection, tel que le prévoit le Règlement de régie interne.

Secrétaire d'élection

M. Maxime Langlois agira à titre de secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement de régie interne.

17. Élection des membres du conseil d'administration

Les membres sortants de charge au conseil d'administration sont :

- ✓ Mme Danielle Bolduc, représentante du territoire de la nouvelle Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog
- ✓ Mme Valérie Moreau, représentante du territoire de l'ancienne Caisse populaire Desjardins de Sainte-Catherine-de-Hatley
- ✓ Mme Jocelyne Pellerin, représentante du territoire de la nouvelle Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog
- ✓ M. Maxime Ferland, représentant du territoire de la nouvelle Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog
- ✓ M. Charles Guay, représentant du territoire de la nouvelle Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog

Le président d'élection informe les membres des démissions reçues de Mme Georgianne Gagnon et M. Laurent Auger. Il y a donc un poste vacant pour le territoire de la nouvelle Caisse et un poste vacant pour le territoire de l'ancienne Caisse d'Eastman. Le président d'élection nomme maintenant les candidatures reçues dans les délais prévus, soit avant 15 heures le 7 avril 2018:

- ✓ M. Daniel Boisclair, proposé par Mme Francine Lefebvre
- ✓ Mme Danielle Bolduc, proposée par M. Jacques Normand
- ✓ M. Olivier Désilets, proposé par M. Olivier Patenaude
- ✓ M. Maxime Ferland, proposé par Mme Charlène Blais
- ✓ Mme Jocelyne Pellerin, proposée par Mme Chantal Veilleux

Considérant que le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre de postes à combler au conseil d'administration, pour le territoire de la nouvelle Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, le président d'élection déclare élus aux postes d'administrateur, sans opposition :

- M. Daniel Boisclair
- Mme Danielle Bolduc
- M. Olivier Désilets
- M. Maxime Ferland
- Mme Jocelyne Pellerin

Le président d'élection procède à un appel de candidatures afin de pourvoir le poste laissé vacant par M. Auger, après la période de mise en candidature officielle.

Le président demande si quelqu'un représentant le territoire d'Eastman désire présenter sa candidature.

Étant donné l'absence de réponse positive, le président d'assemblée déclare que ce poste est maintenant vacant.

Le président d'assemblée informe maintenant les membres que suite à la fin du mandat de Mme Valérie Moreau, représentante du territoire de l'ancienne Caisse de Sainte-Catherine-de-Hatley, aucune mise en candidature n'a été reçue. Il procède donc à un appel de candidatures afin de pourvoir ce poste.

Étant donné l'absence de réponse positive, le président d'assemblée déclare que ce poste est maintenant vacant.

Les nouveaux dirigeants élus, soit M. Daniel Boisclair et M. Olivier Désilets, sont invités à se présenter à l'assemblée.

18. Élection au conseil de surveillance

Au conseil de surveillance, les sortants de charge sont :

- ✓ M. André Bégin
- ✓ Mme Danielle Boulianne

Nous avons reçu les candidatures suivantes :

- ✓ M. André Bégin, proposé par Mme Madeleine Scalabrini
- ✓ Mme Danielle Boulianne, proposée par M. Robert Théorêt

Le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de postes à combler, le président d'élection déclare élu au conseil de surveillance, M. André Bégin et Mme Danielle Boulianne.

19. Signature de l'engagement solennel

Le président d'assemblée, M. Charles Métivier, invite tous les dirigeants élus ou réélus à venir signer l'engagement solennel.

Remerciements

Mme Danielle Bolduc remercie M. Charles Métivier d'avoir accepté d'agir à titre de président d'assemblée. Elle remercie également le directeur général, M. Patrick Gravel, et son personnel. Félicitations aux dirigeants pour leur engagement au sein du Mouvement Desjardins.

20. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare que la séance est levée à 21h37.

Danielle Bolduc, présidente

Maxime Langlois, secrétaire